

De l'utilité syndicale : Exemple d'échanges entre un adjoint de chef de service et un directeur de DREAL suite à un CREP défavorable et un refus de mobilité.

Le mail a été anonymisé mais traduit les enjeux et difficultés de l'agent en fin de carrière...et les idées saugrenues de « placard » de certains directeurs.

Solidaires IDD a accompagné l'agent pour la rédaction du mail et lors de l'entretien ultérieur.

A retenir :

- **L'utilité syndicale dans l'aide à la rédaction de courriel suite à une divergence d'opinions,**
- **Les avis de la hiérarchie qui changent au gré des changements de hiérarchie,**
- **La proposition d'un poste « placard » dans le contexte d'économie actuelle pour satisfaire un directeur.**

Un exemple de courriel qui montre qu'il ne faut pas tout accepter...

Monsieur le directeur,

Avec un retard certain dû à ma charge de travail, je souhaitais m'adresser à vous suite à ma proposition de candidature au poste de chef de XXXX et pour évoquer mon avenir professionnel.

Suite à l'entretien qui a suivi ma candidature au poste de chef de XXXX, m'a reçu le dernier pour me faire part de l'avis défavorable qu'elle avait suscité de votre part. Assez peu convaincu par les arguments qui m'ont été présentés, j'ai saisi ma représentation syndicale qui m'a assuré que je pouvais solliciter une explication complémentaire.

En effet, si je peux entendre que ma candidature au poste de chef de XXXX ne vous sied pas, la méthode, la forme et les commentaires de votre réponse m'interrogent. Ainsi rédigée « expert technique et scientifique dans le domaine de YYYY. Des difficultés à se positionner au plan stratégique. Posture managériale à consolider ».

"Des difficultés à se positionner au plan stratégique". Cette affirmation bien été prononcée au cours de l'entretien. De mon point de vue elle n'a pas été étayée. "Posture managériale à consolider". Ce point n'a pas été abordé ni lors de cet entretien ni lors de mon entretien professionnel. S'il l'avait été dans le second j'aurais dû avoir à connaître les axes d'améliorations que ma précédente hiérarchie n'avait jamais exprimés. S'il l'avait été lors de l'entretien pour le poste de chef de service, j'aurais sans mal pu y répondre puisque :

1. j'assure les fonctions d'adjoint au chef de service depuis de nombreuses années ;
2. j'assure les fonctions de chef d'unité en plus depuis la réforme...

A cela, il faut ajouter des tâches supplémentaires sans moyens supplémentaires comme :

- l'instruction de dossiers en premier niveau
- un accompagnement réglementaire très poussé des dossiers de portée régionale...

Nous ne pourrions répondre à toutes ces exigences dans ce contexte dégradé sans une organisation de WWW et un encadrement de ma part rigoureux. Cela est d'autant plus vrai que ces tâches s'exercent dans un contexte politique compliqué et avec des interventions politiques régulières des pétitionnaires ou des partenaires auprès des autorités préfectorales qui nous obligent fréquemment à justifier de nos positions.

La charge de travail est importante pour mes collègues et moi-même car le service a en plus perdu des agents compétents et efficaces.

En conclusion, votre avis défavorable me semble, de manière inappropriée, fondé par une méconnaissance et une absence de reconnaissance du travail effectué dans les conditions difficiles doublées d'un manque de confiance en relation avec certaines injonctions inapplicables.

Je tiens donc ici à rappeler le sens de l'intérêt général qui m'a toujours animé, maintes fois mentionné dans mes CREP et mon intérêt pour mon travail malgré les difficultés évoquées ci-dessus.

J'appelle de mes vœux à une baisse des pressions exercées à mon encontre :
* des pressions tout à fait contre productives et préjudiciables au travail de l'équipe que j'encadre,
* des pressions tant internes à la DREAL qu'externes (préfectures et pétitionnaires) sans filtre de votre part apparemment.

Vous avez fait le choix de recruter, selon vos propres propos, un chef de service sans connaissance en matière de ZZZZ.

Je n'envisage pas de répondre favorablement à l'idée de création d'un poste de « spécialistes » avant mon départ en retraite. Il est à signaler, d'autant plus, que ce poste disparaissant lors de mon départ en retraite, s'apparenterait trop à un poste « placard » et qu'il correspondrait peu à l'air du temps et la diminution globale des moyens du ministère.

Je souhaitais donc terminer ce courriel pour vous confirmer mon souhait quant à cette fin de carrière:

- 1- rester sur le poste que j'occupe.
- 2- y travailler en sérénité sous la direction du chef de service nouvellement nommé et les vôtres.

Respectueusement

PS : je mets en copie le syndicat Solidaires à l'industrie et au développement durable représenté par M. Rumeau qui m'a assisté pour rédiger ce courrier